



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023 DE LA CAISSE DES ECOLES DE LA VILLE DU BEAUSSET

1 - Présentation du Débat d'orientation budgétaire 2023 :

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le Comité doit tenir son débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget annuel. L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB. Il doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) retraçant et détaillant les évolutions financières. Les informations y figurant doivent être publiées, notamment sur le site Internet de la commune. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Concernant la Caisse des Ecoles du BEAUSSET, ses missions essentielles consistent à donner des moyens pédagogiques supplémentaires en faveur des élèves du primaire et permettre notamment la gratuité de l'enseignement dans les établissements scolaires de la Commune. Ainsi, ce budget contribue largement à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves scolarisés.

Le Budget de la Caisse des écoles est financé en section de fonctionnement uniquement par la subvention communale.

Il est rappelé qu'un débat d'orientation budgétaire n'est pas un budget.

Avant d'aborder les orientations 2023 il est nécessaire de dresser la situation au 31 décembre 2022.

2 - Résultats de l'exercice budgétaire 2022 :

Les résultats du compte administratif 2022 se soldent pas un excédent global de 82 965,50 € réparti comme suit :

Sections	Résultat de clôture exercice 2021	Part affectée en invest.	Solde exécution 2022	Résultat de clôture 2022	Restes à Réaliser au 31.12.2022	Résultat avec RAR 2022
Investissement	80 936.98		5 597.20	86 534.18	-12 256.58	74 277.60
Fonctionnement	4 501.69		4 186.21	8 687.90	0.00	8 687.90
TOTAL	85 438.67	0.00	9 783.41	95 222.08	-12 256.58	82 965.50

1 - Section de fonctionnement :

Pour mémoire, le budget 2022 en fonctionnement était de 108 501,69 € pour une estimation de 850 élèves. Le taux de réalisation des dépenses atteint 88,31 %. Le nombre d'élèves en janvier 2022 était de 825 et à la rentrée scolaire de septembre de 843.

Globalement les dépenses de fonctionnement ont baissé de 4.61 % mais uniquement en raison des dotations aux amortissements.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA PROVISoire 2022	TAUX DE REALISATION BUDGETAIRE (en %)	ECART CA 2022/2021 (en %)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	53 552.94	55 419.38	71 580.00	59 507.01	83.13	7.38
022 - DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	614.69	0.00	0.00	
042 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	41 904.08	45 028.47	36 307.00	36 306.78	100.00	-19.37
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	95 457.02	100 447.85	108 501.69	95 813.79	88.31	-4.61
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	TAUX DE REALISATION BUDGETAIRE (en %)	ECART CA 2022/2021 (en %)
74 - DOTATION ET PARTICIPATION	102 000.00	90 000.00	104 000.00	100 000.00	96.15	11.11
002 REPRISE EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	8 406.56	14 949.54	4 501.69	4 501.69	100.00	-69.89
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	110 406.56	104 949.54	108 501.69	104 501.69	96.31	-0.43
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : excédent	14 949.54	4 501.69		8 687.90		-69.89

Les charges à caractère général ont évolué de 7.38 %. Les hausses se sont situées au niveau des transports principalement, considérant l'augmentation du crédit 2022 pour les classes transplantées fixé à 250 € par classe (200 € en 2021) pour les élémentaires uniquement. Le crédit utilisé par l'élémentaire Malraux était de 3 000 € (St Jean de Monclar), et l'élémentaire Gavot s'est rendu à Ancelle pour 2 500 €.

Les sorties sans nuitées organisées en 2022 ont évolué de près de 16 %. Les crédits utilisés par écoles sont les suivants :

- Élémentaire Malraux : 2 165 €
- Élémentaire Gavot : 3 720 €
- Maternelle Malraux : 1 420 €
- Maternelle Pagnol : 2 180 €.

Les recettes perçues proviennent de la subvention de la commune pur 100 000 € soit une hausse de + 11 %, et de la reprise des résultats 2021 de 4 501.69 €.

2 – Section d'investissement :

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
LIBELLE	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	ECART CA 2022/2021 (en %)
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT	52 672.55	40 335.42	95 000.00	55 605.11	37.86
DEPENSES IMPREVUES	0.00	0.00	6 214.40	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	52 672.55	40 335.42	101 214.40	55 605.11	37.86
RECETTES					
CHAPITRE	CA 2020	CA 2021	BP 2022	CA 2022	ECART CA 2022/2021 (en %)
10 - FONDS DE COMPENSATION TVA	15 442.00	8 183.00	7 670.00	7 671.00	-6.26
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			0.00	4 967.95	
021 OPERATION D'ORDRE	41 904.08	45 028.47	36 306.78	36 306.78	-19.37
R001 REPRISE EXCEDENT INVESTISSEMNT	33 778.29	44 361.57	80 936.98	80 936.98	82.45
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	91 124.37	97 573.04	124 913.76	129 882.71	33.11
RESULTAT SECTION D'INVESTISSEMENT	38 451.82	57 237.62		74 277.60	29.77

En investissement, les demandes de mobilier, matériels émis par les chefs d'établissement ont été réalisées. Figure en restes à réaliser l'acquisition et la pose des jeux de cours de l'école maternelle Malraux pour un montant de 12 256 €. Ces travaux ont été achevés au cours des vacances scolaires de Noël 2022.

Toutes les classes sont désormais équipées de capteurs CO2 pour 4 978 € financés par une subvention de l'Etat à hauteur de 4 967 €.

Le montant total des dépenses d'investissement cumulé compte tenu des restes à réaliser est de 55 605.11 € soit une évolution de 37.86 %.

Les recettes d'investissement sont constituées du Fonds de Compensation de la T.V.A. pour 7 671 €, des dotations aux amortissements pour un montant de 36 708 € et de la reprise de l'excédent 2021 de 80 936 €.

3 - Les objectifs et orientations 2023

a) En section de fonctionnement :

Le budget 2023 devra tenir compte de l'évolution des effectifs enregistrés depuis janvier 2023 à hauteur de 859 élèves soit + 16 inscriptions, mais également des coûts notamment des fournitures scolaires.

Ainsi il est proposé :

De maintenir :

- le tarif par classe des « sorties avec nuitées » pour les élémentaires fixé à 250 € par classe.
- Le tarif par classe des sorties scolaires sans nuitée à 400 € par classe.

- Le crédit pour les acquisitions de livres à destination des bibliothèques scolaires demeure à 70 € par classe.
- Le crédit des manuels scolaires est maintenu à hauteur de 180 € par classe pour l'élémentaire Gavot, à 200 € par classe pour l'école élémentaire Malraux (suite à la demande de la Directrice en 2022).
- Le crédit affecté aux petits équipements pédagogiques pour 22 classes (élémentaire Gavot et Maternelles Pagnol et Malraux) est fixé à 72 € sauf pour l'élémentaire Malraux ramené à 52 €. (suite à la demande de la Directrice)
- Le crédits jeux et jouets pour les enfants des écoles maternelle demeure fixé à 4.50 €. Le crédit par classe pour les jeux éducatifs est fixé à 50 €.
- Le crédit des fournitures administratives et de bureau demeure fixé à 85 € par classe. Il regroupe les crédits de direction et les ramettes de papier et 50 € par école pour l'organisation des élections des parents d'élèves.
- Les fournitures « informatiques » : 40 € par classe pour les 22 élémentaires.
- Les fournitures spécifiques pour la classe ULIS : 500 €.
- Les fournitures RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté) : crédit de 800 €. Ce crédit est destiné à l'achat de cahiers nécessaires à la réalisation de bilans et d'outils pédagogiques.
- Fournitures pharmaceutiques : 40 € par classe.
- Le crédit des fournitures scolaires sera porté à 32 € par enfant (30 € en 2022) soit une évolution de près de 7 %.

Le projet devra intégrer également la maintenance des quatre défibrillateurs pour 600 €, les dotations aux amortissements.

L'équilibre sera assuré par le versement de la subvention du budget de la Commune qui devra évoluer de près de 3 % pour couvrir les charges liées à la hausse des effectifs notamment.

b) En section d'investissement :

Les ressources en investissement constituées des dotations aux amortissements, du fonds de compensation de la TVA, et la reprise anticipée de l'excédent de l'exercice 2022 à hauteur de 74 278 € permettront de nouvelles acquisitions telles que mobilier, matériel, et informatique conformément aux demandes budgétaires des Directrices d'établissement.

Seront prévues les acquisitions suivantes par école :

Maternelle Malraux : Matériel informatique et vidéoprojecteurs : 4 800 €
Tours d'arbres : 6 000 € (Direction des Affaires Scolaires)

Maternelle Pagnol : Matériel informatique et écran : 1 000 €
Mobilier scolaire : 1 400 €
Jeu de cour (remplacement) : 37 000 € (Direction des Affaires Scolaires)

Elémentaire Gavot : Matériel informatique : 720 €
Mobilier scolaire : 3 100 €

Elémentaire Malraux : Mobilier scolaire : 1 500 €
Tours d'arbres : 2 400 € (demandé par la Direction des Affaires Scolaires)

Sur demande de la Direction des Affaires Scolaire sera prévu le remplacement de machines à laver et sèche-linge.

Il est rappelé que la caisse des écoles ne présente aucun endettement, ainsi aucune présentation de gestion de dette n'est à produire.

A titre d'information, les effectifs communiqués pour janvier 2023 sont de 859 élèves dont 299 maternelles et 560 élémentaires répartis sur 34 classes.

Le budget sera estimé pour 870 élèves en prévision de la rentrée scolaire 2023/2024.

PROJET